

## SITUATION DES FEMMES, PLURIPARTENARIAT ET VIOLENCES CONJUGALES AUX ANTILLES

[Nadine Lefaucheur](#)

Caisse nationale d'allocations familiales | « [Informations sociales](#) »

2014/6 n° 186 | pages 28 à 35

ISSN 0046-9459

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-6-page-28.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales.

© Caisse nationale d'allocations familiales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Situation des femmes, pluripartenariat et violences conjugales aux Antilles

Nadine Lefaucheur – sociologue



*Si le statut socio-économique et les conditions de vie des Martiniquaises et des Guadeloupéennes se sont considérablement transformés depuis un demi-siècle, il semble que le modèle matrifocal antillais traditionnel de relations entre les hommes et les femmes persiste. N'impliquant pas, sans l'exclure, la présence régulière dans le ménage d'un homme dans le rôle de père-époux, ce modèle se caractérise en particulier par la multiplicité des liaisons, simultanées ou successives, multiplicité associée à un taux élevé de violences conjugales.*

Les Antilles françaises ont connu de très profondes transformations au cours du dernier demi-siècle : déclin d'une économie de production agro-industrielle tournée vers l'exportation et désintégration d'une société de plantation organisée autour des habitations et des usines sucrières ; essor considérable de la fonction publique et des emplois tertiaires ; élévation importante du niveau de qualification de la population ; développement d'une société de consommation de biens importés, structurée autour des grandes surfaces et des centres commerciaux ; multiplication des migrations transatlantiques ; etc. Ces évolutions se sont accompagnées d'une transition démographique, qui a divisé par plus de deux le taux de natalité. Comme celle des hommes, la situation économique et sociale des femmes en a été profondément transformée. Néanmoins, il semble que le modèle familial antillais, caractérisé par l'importance du pluripartenariat, de la monoparentalité et d'une orientation matrifocale<sup>(1)</sup> des unités familiales, n'ait pas quant à lui connu d'évolutions aussi notables et qu'en particulier le pluripartenariat soit toujours largement associé aux violences de genre.

## **Hier au foyer ou dans la canne, aujourd'hui fonctionnaires ou précaires**

Les Antillaises nées avant 1960, qui avaient en moyenne cinq enfants, restaient fréquemment au foyer pour les élever. Ainsi, en 1968, sur quatre Martiniquaises d'âge actif, deux n'avaient occupé aucun emploi au cours de l'année et une

seulement avait travaillé à plein temps. Deux femmes sur trois n'avaient aucun diplôme. Lorsqu'elles travaillaient, c'était souvent comme salariées agricoles ou personnels de service, deux catégories qui représentaient alors plus de la moitié des emplois féminins. Une Antillaise sur quatorze seulement avait déjà résidé dans l'Hexagone. Moins de la moitié des foyers disposaient de l'électricité et de l'eau courante et une femme seulement sur cinq possédait une automobile ou avait un conjoint qui en possédait une (Leridon *et al.*, 1970, p. 25-62).

Aujourd'hui, leurs filles et leurs petites-filles, lorsqu'elles ont des enfants, n'en ont le plus souvent que deux. Trois Martiniquaises trentenaires sur cinq sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur, soit six fois plus que leurs mères ou grands-mères il y a quarante ans (et davantage que leurs concitoyens masculins : ceux-ci, au même âge, sont aujourd'hui quatre sur dix à avoir le baccalauréat). La possession d'un diplôme ne garantit certes pas l'accès à l'emploi ; aux Antilles comme ailleurs, à diplôme équivalent, les femmes sont davantage au chômage que les hommes ou se retrouvent plus souvent qu'eux dans un emploi précaire, à temps partiel ou d'un niveau inférieur à leur qualification. Toutefois, les Antillaises occupent aujourd'hui la moitié des emplois et la part représentée par les femmes cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure a été multipliée par cinq entre 1974 et 2009. Par ailleurs, qu'elles soient infirmières ou agents hospitaliers, enseignantes ou « taties »<sup>(2)</sup>, agents administratifs ou personnels de service, les femmes constituent aujourd'hui les deux tiers d'une fonction publique qui représente plus du quart de la population active des départements de la Guadeloupe et de la Martinique et qui y verse près de la moitié du total des rémunérations.

### La pauvreté en recul

Les foyers antillais disposent pratiquement tous aujourd'hui de l'eau courante et de l'électricité et la moitié possèdent un, voire deux véhicules. Plus d'une Antillaise sur deux a déjà séjourné ou vécu dans l'Hexagone, souvent pour y suivre des études ou une formation.

La pauvreté n'est donc plus généralisée. Le revenu médian par unité de consommation reste cependant, aux Antilles, inférieur de plus d'un tiers à celui des ménages métropolitains et les disparités entre ménages y sont plus fortes que dans l'Hexagone : le revenu du quintile le plus aisé y est le triple de celui du quintile le plus pauvre et une personne sur cinq y vit avec moins de 60 % du revenu moyen. Ces fortes disparités de revenus et de conditions de vie sont aussi sexuées : si elles jouent globalement en faveur des hommes, elles distinguent aussi les femmes, selon qu'elles ont un emploi ou sont au chômage ; selon qu'elles sont salariées du secteur privé, avec une rémunération qui se situe fréquemment au voisinage du Smic, ou salariées du secteur public, bénéficiant alors, outre la garantie de l'emploi, des « quarante pour cent » de prime de « vie chère » ; selon, enfin, qu'elles sont fonctionnaires titulaires ou salariées précaires : les CDD et les emplois aidés, plus fréquents dans le secteur public que dans l'Hexagone, concernent au total près d'un salarié antillais sur cinq et, comme le chômage, touchent plus particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes sans diplôme – et donc, avant tout, les jeunes femmes non diplômées ; selon, enfin, leur situation familiale et conjugale : une famille dite monoparentale sur trois vit

au-dessous du seuil de pauvreté. Les disparités et les inégalités sociales ne sont en effet pas sans lien avec les structures familiales et conjugales.

### Monoparentalité féminine et pluripartenariat masculin: un modèle « ancré et persistant »<sup>(3)</sup>

On se marie moins souvent et plus tard aux Antilles que dans l'Hexagone et le célibat y est le statut matrimonial le plus fréquent. On y vit aussi moins souvent en couple: ce n'était le cas que d'un peu plus de 40 % des personnes interrogées en 2008 dans le cadre de l'enquête « Genre et violences interpersonnelles à la Martinique »<sup>(4)</sup>. La probabilité de vivre en couple, surtout marié, est cependant nettement plus grande pour les cadres et pour ceux et celles qui disposent d'un revenu élevé (Lefaucheur et Brown, 2011). Inversement, les mères seules sont plus souvent sans diplôme et sans emploi, ouvrières, en CDD ou en emploi aidé, et leur revenu est nettement inférieur à la moyenne.

Ces mères seules représentent plus de la moitié des chefs de foyers familiaux comprenant des enfants, soit deux fois plus que dans l'Hexagone. Les données de l'enquête Migrations, Famille et Vieillesse (MFV) indiquent qu'en Guadeloupe et en Martinique, parmi les jeunes aujourd'hui âgés de 15 à 19

“ Les séquences monoparentales ne résultent pas majoritairement aux Antilles de la séparation d'un couple corésident mais caractérisent fréquemment l'entrée dans la vie parentale (...). ”

ans, six sur dix sont nés au sein d'un couple, lequel n'a perduré au moins jusqu'à leur dixième anniversaire que pour quatre seulement d'entre eux, et que, parmi les quatre nés dans un foyer monoparental, trois y ont passé la totalité de leurs dix premières années (Marie et al., 2012).

Cette spécificité est liée au fait que les séquences monoparentales ne résultent pas majoritairement aux Antilles de la séparation d'un couple corésident mais

caractérisent fréquemment l'entrée dans la vie parentale: ainsi, en 2003 à la Martinique, parmi les parturientes, 44 % ne vivaient pas avec le père de l'enfant à naître, ce qui n'était le cas que de 5 % environ des accouchées métropolitaines (OSM, 2006).

Parmi les mères seules qui ont répondu à l'enquête Enveff-Martinique (voir focus de S. Condon, p. 36), près d'une sur quatre n'avait jamais cohabité avec un conjoint ni eu de relation amoureuse ou sexuelle suivie, tandis que plus d'une sur trois avait, au moment de l'enquête, une relation sans cohabitation avec un partenaire – que les anthropologues anglo-saxons qualifient de « visiteur » et les démographes français d'« ami » – lequel était dans un cas sur deux le père d'au moins un de ses enfants. Ce partenaire vivait lui-même parfois seul ou chez ses parents, mais parfois aussi était marié ou en concubinage et avait souvent des enfants de plusieurs lits. Parmi les femmes qui ne vivaient pas en couple mais avaient un ami, 31 % ont ainsi déclaré savoir ou se douter que celui-ci avait actuellement des relations avec d'autres femmes, qu'il s'agisse d'une épouse, d'une compagne ou d'autres amies. Quant aux femmes vivant en couple, 12 % ont répondu que leur mari ou, surtout, leur concubin, avait des amies ou des maîtresses.

Le pluripartenariat masculin hétérosexuel apparaît ainsi comme « une caractéristique importante de la vie conjugale » aux Antilles, voire comme un « art de vivre au masculin » (Giraud *et al.*, 1994, p. 45). Il y est en effet deux à trois fois plus fréquent que dans l'Hexagone, mais aussi plus souvent simultané et stable, et plus souvent le fait d'hommes mariés ou vivant en couple. Les femmes, elles, déclarent quatre fois moins souvent que les hommes avoir eu plusieurs partenaires au cours des douze derniers mois ; lorsque tel est le cas, leurs liaisons ont été très majoritairement successives et quatre fois moins souvent parallèles que chez leurs homologues masculins (Halfen, 2006). Comme on peut le constater aussi bien dans les enquêtes statistiques que dans les récits de vie, ce pluripartenariat entraîne un panorama familial complexe<sup>(5)</sup> – et, aujourd'hui comme hier, apparaît étroitement associé à la violence conjugale.

### « Jalousie » et violence conjugale

L'enquête Enveff-Martinique a confirmé la relation statistique entre le pluripartenariat et la violence dans le couple – marié, concubin ou « ami » – dont témoignaient déjà au début des années 1980 les récits de vie recueillis en Guadeloupe par France Alibar et Pierrette Lembeye-Boy (1981), ainsi que les observations d'Huguette Dagenais<sup>(6)</sup>. Cette anthropologue canadienne, qui avait mené de nombreux entretiens avec des hommes guadeloupéens, rapportait qu'ils se plaignaient de ce qu'ils appelaient la « jalousie » de leurs conjointes ou partenaires, dans laquelle ils voyaient le principal catalyseur de leur propre violence : ce sont, estimaient-ils, les questions et les réactions des femmes à propos de leurs propres infidélités qui avaient donné lieu à la majorité des « querelles de ménage », au cours desquelles la moitié d'entre eux reconnaissaient avoir été physiquement violents à l'égard de leur conjointe ou de leur amie.

L'analyse des données de l'enquête Enveff-Martinique a confirmé que, trois ou quatre décennies plus tard, l'un des principaux facteurs spécifiquement associés aux violences dans la sphère conjugale est toujours le pluripartenariat, à travers la fréquence et l'importance des conflits qu'il entraîne entre les conjoints ou partenaires. Au premier rang des motifs de dispute invoqués par les répondants figurent en effet, après la répartition des tâches dans le ménage, la jalousie et les questions sur l'emploi du temps et les sorties du conjoint, ainsi que sur ses relations avec d'autres partenaires, questions auxquelles les hommes estiment généralement ne pas avoir à répondre. Comme l'expliquait Valérie, victime de violences graves et répétées de la part de son concubin : « Ça se sentait quand il me trompait : il était méchant. Il était méchant, parce qu'il aimait toujours les femmes... Il en avait, il en avait, il en avait... Pourquoi il était violent ? Il était toujours violent parce que c'est le mec qui refusait que je lui dise : pourquoi tu pars ? Pourquoi tu vas là ? Pourquoi tu fais ça ? Il ne voulait pas... Il fallait qu'il se montre homme. Voilà : il fallait qu'il se montre homme » (Ozier-Lafontaine et Lefaucheur, 2011, p. 152).

Les répondantes à l'enquête Enveff-Martinique qui savaient ou supposaient que leur mari, concubin ou ami vivait avec une autre femme ou avait d'autres parte-

“ (...) l'un des principaux facteurs spécifiquement associés aux violences dans la sphère conjugale est toujours le pluripartenariat (...) ”

naires ont ainsi significativement plus que les autres déclarés avoir été victimes, de sa part, de manifestations de mépris, d'insultes, de remarques désagréables, de refus de communication, de contrôle de leurs propres activités ou rencontres, de pratiques sexuelles imposées et de tentatives de rapports forcés, de coups et brutalités et de menaces de mort, avec ou sans arme. Elles sont aussi près de quatre fois plus nombreuses à avoir essayé des refus de participation aux besoins de la vie quotidienne et de l'éducation des enfants.

Les faits les plus graves déclarés par les femmes s'étaient parfois produits dès le début de la relation mais, le plus souvent, au moment où elles avaient parlé de séparation ou lorsque leur conjoint ou partenaire pensait qu'elles avaient rencontré quelqu'un d'autre. Lorsqu'il est le fait des femmes, le pluripartenariat n'étant pas aux Antilles un « *art de vivre* » et y donnant lieu, au contraire, à une très forte réprobation sociale, celles, peu nombreuses (4 à 6 % selon les enquêtes), qui ont déclaré avoir eu plusieurs partenaires masculins au cours de l'année écoulée ont ainsi, beaucoup plus souvent encore que les autres, subi la violence et surtout les agressions sexuelles de leur nouveau partenaire ou de leur partenaire principal, sinon de leur ancien partenaire.

### Évolution(s) ?

Il convient de préciser que, pour répandus qu'ils soient, ni le pluripartenariat ni la violence conjugale ne sont des phénomènes constants et généralisés: même si le nombre des hommes interrogés dans le cadre de l'enquête Enveff-Martinique ont connu au cours de leur vie des périodes plus ou moins longues de liaisons parallèles, les trois quarts des répondants ont déclaré qu'au cours de l'année écoulée, ils n'avaient eu de relations sexuelles qu'avec une seule partenaire, voire n'avaient pas eu de partenaire. Il faut aussi souligner que, si 30 % des répondants ayant une relation de couple avaient déclaré plusieurs faits de violence, répétés ou jugés graves, de la part de leur conjoint ou partenaire au cours de cette même période, la moitié n'en avaient déclaré aucun et qu'une personne sur cinq n'avait déclaré qu'une ou deux atteintes, qui ne s'étaient pas répétées et qu'elle-même ne jugeait pas graves.

Les données de l'enquête Enveff-Martinique n'ont pas permis de mettre en évidence une influence significative du statut d'activité ou du revenu personnel des conjoints ou partenaires sur la violence conjugale, que ce soit dans le sens de l'accroissement des risques encourus ou de leur diminution. Est-ce à dire que l'amélioration certaine de la situation de nombreuses Antillaises dans l'espace économique et social au cours des dernières décennies n'a pas réellement eu d'impact sur le niveau de la violence conjugale encourue ?

Faute d'enquêtes répétées sur le sujet, on ne peut non plus affirmer que, lorsqu'elles souffrent de la violence ou des infidélités de leur conjoint ou partenaire, les femmes s'y résignent moins aujourd'hui que par le passé, surtout lorsqu'elles disposent de capitaux économiques et sociaux plus importants. Toutefois, dans des récits de vie récemment recueillis<sup>(7)</sup>, on peut voir des femmes auxquelles leur mère enjoignait de « tenir bon », comme elle-même avait tenté de le faire, devant la violence ou les infidélités de leur mari, ne plus accepter ni l'une ni les autres et demander le divorce – le nombre de divorces prononcés

et le taux de divorcés dans la population ont d'ailleurs effectivement augmenté au cours des dernières décennies. Il n'est pas rare non plus d'entendre dans ces récits des femmes affirmer que, sans vouloir ou pouvoir aller jusqu'au divorce, elles font non seulement chambre à part mais étage à part pendant des mois ou des années après avoir découvert que leur mari avait fait des « enfants dehors ». Mais comment juger de la représentativité de ces refus du modèle « traditionnel » et des sources de la résilience (Kabile, 2011 ; Brown et Lefaucheur, 2013) ?

Si les grandes enquêtes statistiques (Enveff, ANRS, MFV, Insee, etc.) permettent de mieux cerner le panorama des relations de couple et des configurations familiales, les recherches qualitatives et biographiques approfondies sont encore trop peu nombreuses pour que l'on puisse réellement juger du sens que les individus donnent à leurs conduites et des évolutions en cours dans ces domaines. C'est la raison pour laquelle il est important de poursuivre et de développer les travaux entrepris ces dernières années sur des modes de socialisation qui cultivent chez les hommes la virilité ostentatoire et chez les femmes la capacité d'assumer le rôle de *poto mitan*<sup>(8)</sup> de la famille, ainsi que sur les effets d'un style d'éducation qui accorde encore une place importante aux châtiments corporels (Cantacuzène, 2013 ; Lefaucheur et Mulot, 2012). Surtout, il importe d'explorer plus avant le sens et la valeur que les hommes antillais accordent aux relations de couple et à la paternité.

## Notes

1 – La matrifocalité, concept forgé par R.T. Smith au milieu des années 1950, désigne une organisation familiale centrée sur la mère et la famille maternelle et n'incluant pas la présence régulière d'un homme dans le rôle de père-époux (Mulot, 2013).

2 – Employées municipales s'occupant des cantines et des garderies scolaires.

3 – Armelle Catherine et Gérard Forgeot, 2010.

4 – Recherche réalisée par le Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC) (Université des Antilles et de la Guyane/CNRS), coordonnée par Nadine Lefaucheur et financée par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE). Elle comprend un volet statistique, adapté de l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff, 2000). Réalisé avec la collaboration et sous la responsabilité d'Elizabeth Brown (Institut de démographie de l'Université Paris 1), celui-ci a porté sur 2 000 personnes âgées de 18 à 59 ans, dont, pour la première fois dans les enquêtes Enveff, une moitié d'hommes. Ce volet statistique a été complété par deux enquêtes par entretiens biographiques réalisés par l'équipe « genre » du CRPLC : l'une sur « les sorties de la violence conjugale : obstacles et ressources », l'autre sur « la socialisation masculine à la Martinique et la violence ».

5 – 47 % des personnes ayant répondu à l'enquête Enveff-Martinique se connaissaient des demi-frères ou sœurs du côté paternel et 28 % du côté maternel.

6 – « Du point de vue des dominants... Réflexions théoriques et méthodologiques à partir d'une recherche en Guadeloupe », communication à une table ronde de l'Atelier Production-Reproduction (APRE) en 1987, non publiée.

7 – Enquête « Sorties de la violence conjugale : obstacles et ressources » (Kabile, 2011 ; Lefaucheur, 2011 ; Ozier-Lafontaine et Lefaucheur, 2011) ; enquête « Faire famille à la Martinique », en cours de réalisation pour l'Ined par le groupe « Genre et société aux Antilles » du Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC) de l'Université des Antilles et de la Guyane, sous la responsabilité de Nadine Lefaucheur.

8 – Pilier central de l'habitation.

## Bibliographie

- Alibar F. et Lembeye-Boy P., 1981, *Le couteau seul... Sé Kouto sèl... La condition féminine aux Antilles*, Paris, Éditions caribéennes-ACCT, 2 volumes.
- Brown E. et Lefacheur N., 2013, « **Difficultés de la jeunesse, entrée précoce dans la vie adulte et victimation : l'exemple de la Martinique** », *Revue française des affaires sociales*, 2013/1-2, p. 54-75.
- Cantacuzène R., 2013, « **Modèles d'éducation, virilité ostentatoire et déficit d'expression de l'intime dans la construction sociale de la masculinité en Martinique** », *Service social*, vol. 59, n° 1, p. 81-96.
- Catherine A. et Forgeot G., 2010, « **Antilles-Guyane : les familles monoparentales, un modèle ancré et persistant** », *Antiane-Eco*, n° 72, p. 32-35.
- Giraud M., Gilloire A., Halfen S. et de Colomby P., 1994, *Analyse des comportements sexuels aux Antilles et en Guyane*, enquête de l'agence nationale de recherches sur le Sida.
- Halfen S., 2006, *Les connaissances, attitudes, croyances et comportements face au VIH-sida aux Antilles et en Guyane en 2004*, Agence nationale de recherches sur le sida – Observatoire régional de la santé d'Île-de-France (ANRS-Orsif).
- Kabile J., 2011, « **Pourquoi ne partent-elles pas? Les obstacles à la sortie de la violence conjugale** », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC), n° 17, p. 161-198.
- Lefacheur N. (dir.), 2011, « **Genre et violences interpersonnelles à la Martinique** », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC), n° 17.
- Lefacheur N. et Brown E., 2011, « **Relations conjugales et configurations parentales à la Martinique** », *Politiques sociales et familiales*, n° 106, p. 9-23.
- Lefacheur N. et Mulet S., 2012, « **La construction et les coûts de l'injonction de virilité en Martinique** », in Dulong D., Guionnet C. et Neveu E., *Boys Don't Cry! Les coûts de la domination masculine*, Presses universitaires de Rennes (PUR), p. 207-229.
- Leridon H., Zucker E. et Cazenave M., 1970, « **Fécondité et famille en Martinique. Faits, attitudes, opinions** », Ined-Puf, *Travaux et documents*, n° 56.

- Marie C.-V., Temporal F., Condar S., Chanteur B., Machecler M. et Breton D., 2012, « **Migrations, Famille et Vieillesse. Défis et enjeux pour la Martinique** », *AntianEchos*, Insee, n° 20.
- Mulot S., 2013, « **La matrifocalité caribéenne n'est pas un mirage créole** », *L'Homme*, n° 207-208, p. 159-191.
- Observatoire de la santé de Martinique (OSM), 2006, « **Enquête périnatale Martinique** », *OSM Flash*, n° 39.
- Ozier-Lafontaine L. et Lefaucheur N., 2011, « **Histoires de couples, histoires de violence** », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC), n° 17, p. 125-160.